

JÉRÉMIE BARTHAS

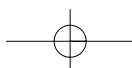
DE LA TYRANNIE: MACHIAVEL AVEC BARTOLE.
PRÉLIMINAIRES POUR UNE CONFRONTATION

[...] Bartole (qui est un docteur fort renommé en droit civil) en son traité qu'il a escrit de la Tyrannie, n'a point enfoncé la matiere si profond que fait Machiavel. Combien que en lisant ledit traité de Bartole, il semble bien que Machiavel ait appris de luy une bonne partie de ceste science: mais il l'a appliquée tout au rebours, la voulant faire trouver bonne, en lieu que Bartole en parle comme de chose damnable, qu'on doit éviter et repousser de tout son pouvoir. Et pour en faire un peu de conference, je veux icy reciter sommairement quelques pointcs du docteur Bartole, touchant ceste matiere de Tyrannie: pour monstrier ce que Machiavel luy a derobé et neantmoins l'a voulu appliquer au devoir d'un Prince, en lieu que Bartole l'attribue à l'iniquité et malice d'un Tyran.

T. INNOCENT GENTILLET, *Discours contre Machiavel*, 1576.

Sous le titre *De la tyrannie: Machiavel avec Bartole*,¹ sont recueillies ici trois des cinq contributions présentées, dans une première rédaction, à l'occasion de la journée d'études du 19 octobre 2002, près l'Istituto Universitario Euro-

¹ Sous les auspices des professeurs Anthony Molho et Arfon Rees, ont été présentées les relations, par ordre chronologique, de Julius Kirshner, Osvaldo Cavallar, Jérémie Barthas, Mario Turchetti et John Najemy. Diego Quaglioni n'a malheureusement pas pu participer à ce séminaire. Qu'il me soit permis de remercier les professeurs Christiane Klapisch-Zuber, Angela de Benedictis, Elena Fasano Guarini, Sergio Bertelli, Pietro Costa, Riccardo Fubini, et les chercheurs qui ont enrichi les discussions développées lors de cette journée d'études, et enfin Niki Koniordos pour son rôle dans l'organisation de cette rencontre.



JÉRÉMIE BARTHAS

peo de Florence. Rappelons d'emblée les raisons qui ont conduit à mettre cet argument à l'ordre du jour. Contrairement aux apparences, on pensait alors que le thème ne fut pas privé d'actualité.

En quel sens et comment opérer une confrontation entre la pensée de Bartole de Sassoferrato, juriste, professeur de droit et citoyen de la République de Pérouse mort en 1357, et la pensée de Machiavel, secrétaire florentin et théoricien de l'action politique, mort quelque cent soixante dix ans plus tard? Pour présenter l'opuscule du *Principe* de Machiavel, Oreste Tommasini faisait, notamment, référence au *De tyranno* de Bartole: par cette référence, il cherchait à illustrer le fait que Machiavel arrivait sur la scène historique dans un contexte déjà saturé de riches spéculations politiques concernant la corruption du régime républicain, toujours suspect de radicalisation plébéienne, et les avantages que des intellectuels courtisans, philosophes, juristes ou théologiens, en vinrent à accorder au principat, espérant de leurs conseils éclairés modérer le risque de dérive tyrannique encouru par la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul. Pour autant, sauf à manipuler avec habileté le thème de la grande communion républicaine qui découvre en Bartole l'un de ses plus sympathiques apôtres et en Machiavel son grand pontife, rapprocher Bartole et Machiavel ne fait pas vraiment partie des lieux communs de l'historiographie. La faute en revient probablement à la division du travail entre discipline et, en histoire, à la division chronologique des champs d'investigation. A un titre quand même, on peut voir qu'une telle confrontation a toujours semblé possible, mais sur un mode, somme toute, superficiel. Tout le monde sait que Bartole a écrit un traité intitulé *De tyranno* et que 'machiavéisme' et 'art de gouverner de façon tyrannique' sont paroles de même signification.

A première vue, dans ces conditions, proposer le rapprochement de Bartole et Machiavel, qui ne le cite jamais, pourrait apparaître comme la récurrente promotion d'un autre précurseur, en parti oublié en tant que tel, éventuellement en matière de «réalisme politique». Selon une formule qui se répète dans la science, Bartole «semblerait anticiper ce renversement méthodologique qui trouve "più conveniente andare drieto alla verità effettuale della cosa, che alla imaginazione di essa"». Si tel devait être le sens de la recherche, il faudrait, en commençant, indiquer les directions alternatives: s'agira-t-il d'une nouvelle manifestation du comparatisme téléologique, caractéristique de la rhétorique de la modernité, où, sur la base d'identités superficielles et de prétendues spécificités, on réduit l'épaisseur théorique de la pensée de l'auteur du *Principe* à ses *forerunners*, en le classant éventuellement au sommet

d'un mouvement antérieur qui aurait atteint avec lui une maturité telle que le dépassement historique et théorique de celui-ci serait rendu possible? S'agira-t-il plutôt de tenter de restituer, proprement dans cette confrontation avec un texte réputé de «scientificité» supérieure à celle consentie aux traités politiques antérieurs, la singularité artistique du *Principe* – par hypothèse, comme mythe du condottiere idéal ayant pour destinataire non plus la classe dirigeante mais le peuple –, singularité irréductible à cette dimension sacrée et diabolique qui se conserve sous le nom substantivé de son auteur? En peu de mots et quelques références précises, dans son *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle a su recueillir les termes de cette alternative et en rendre manifeste la force dialectique. De l'article «Machiavel», note E, il paraît opportun de citer largement les lignes suivantes:

Boccalini prétend que puisqu'on permet et qu'on recommande la lecture de l'Histoire, on a tort de condamner la lecture de Machiavel. C'est dire que l'on apprend dans l'Histoire les mêmes maximes que dans le *Prince* de cet auteur. On les voit mises en pratiques, elles ne sont ici que conseillées. C'est peut-être sur ce fondement que des personnes d'esprit jugent qu'il serait à souhaiter qu'on n'écrivit point d'Histoires. Cela ne dispense point Machiavel: il avance des maximes qu'il ne blâme pas; mais un bon historien qui rapporte la pratique de ces maximes la condamne. Cela met une grande différence entre le Livre du Florentin et l'Histoire: et néanmoins, il est sûr que par accident la lecture de l'Histoire est très proche à produire le même effet que la lecture de Machiavel. Il y a d'habile gens qui ont fait son Apologie et qui ont dit que tous ceux qui l'ont attaqué témoignent leur ignorance dans les matières de Politique. [...] Vous trouverez plusieurs remarques de cette nature dans la préface que le docte Conringius a mise au devant du *Prince* de Machiavel. Prenez garde qu'on accuse notre Florentin de s'être enrichi des dépouilles d'Aristote: il y a donc longtemps que ses maximes politiques sont dans les livres. C'est le même Conringius qui lui intente cette accusation. [...] Gentillet l'accuse d'être le plagiaire de Bartole. Je m'étonne qu'on ne dise pas qu'il a dérobé ses maximes au docteur angélique, le grand saint Thomas d'Aquin. Voyez dans les Coups d'Etat de Naudé un long passage du commentaire de Thomas d'Aquin, sur le cinquième livre de la *Politique* d'Aristote.

Mis dans les termes de la critique du siècle dernier, Machiavel aurait séparé la morale de la politique, transformant en règle pour la pratique ce qui jusqu'à lui était resté au niveau de la pure et simple constatation phénoménologique. S'il est juste de repérer dans le *Discours contre Machiavel* de Gentillet, paru au lendemain des massacres de la Saint-Barthélemy, l'image d'un Machiavel découvreur de l'autonomie de la politique et qui conserve l'élément autoritaire, absolutiste et tyrannique dans la vie des sociétés humaines, qu'elles soient ou non républicaines, ou même qui préfigure le totalitarisme

JÉRÉMIE BARTHAS

moderne, il semble alors que certains développements de la critique du XX^e siècle puissent être compris comme représentant le cheval de Troie du vieil anti-machiavélisme adapté aux conditions modernes de la production du savoir. Ainsi peut-on éclairer pourquoi ont été mises en exergue du projet de confrontation que propose ce recueil, les paroles de Gentillet indiquées par Bayle. Rappelons quelle est la structure de base de l'argument de Gentillet: l'auteur du *Principe* est méchant et ignorant. Méchant parce qu'il instruit les tyrans. Ignorant à deux titres: Machiavel serait un plagiaire qui s'habille des hardes de Bartole (en les imbibant de la puanteur de sa méchanceté); en outre, comme secrétaire de l'administration florentine, il n'aurait qu'une expérience très faible des choses mêmes dont il parle. La présentation que Gentillet donne de Bartole insiste sur deux aspects. Le premier est la distinction entre tyran par manque de titre de légitimité à gouverner et tyran en exercice, c'est-à-dire d'après la façon dont il exerce sa domination; le second est une sorte de catalogue des perversions des dirigeants. Ce serait précisément au regard d'un tel catalogue que Bartole aurait anticipé Machiavel. Mais Machiavel, qui est très méchant, conseillerait au prince les actions qui justifieraient de le condamner.

Pour conduire la lutte contre Machiavel, Gentillet ne retient que certains aspects du *De tyranno* de Bartole. On constate que ce sont les mêmes qui sont restés dans les manuels et la littérature pour résumer l'importance du grand juriste médiéval dans la formalisation du concept de tyrannie. Pourtant, la paraphrase que fournit Gentillet d'une partie du huitième chapitre du *De tyranno* ne propose guère qu'une simplification excessive du contenu de la démarche de Bartole, sans même commencer à en rendre compte. Par ailleurs, il est remarquable que Gentillet passe sous silence le fait que Bartole reprend explicitement ce catalogue des perversions des dirigeants du commentaire donné par Gilles de Rome au cinquième livre de la *Politique* d'Aristote. En outre, s'il le reprend, c'est dans le cadre d'une analyse critique visant à rendre efficient ce catalogue pour la pratique judiciaire. Tout son effort juridique pour établir quelles sont les conditions de la tyrannie, de quelle façon en faire la preuve et comment juger des actes accomplis en temps de tyrannie, s'accommode fort mal d'une position morale qui se satisferait de parler de la tyrannie «comme d'une chose damnable», et qui trouve son terme dans le constat de l'évidence des dysfonctions. De fait, Gentillet semble avoir lui-même l'intuition du péril que le rapprochement de Bartole et Machiavel fait courir à sa propre position: il conclut en invitant le lecteur à ne pas réfléchir davantage à une telle confrontation entre «cette bête de Machiavel, simple

brouillon de papier de la maison de ville de Florence» et «ce grand docteur Bartole, qui a été l'un des plus excellents jurisconsultes de son temps et est encore reconnu pour tel».

Pour cette raison, on peut dire que l'argument de Pierre Bayle consiste à mettre sous la gorge de Gentillet sa propre flèche. Le renvoi de Bayle, à travers la lecture de Gabriel Naudé, au commentaire de la *Politique* d'Aristote alors attribué à Thomas et dont le contenu est fort proche de celui de Gilles de Rome, ne manque pas, dès lors, d'efficacité. Après avoir repris la liste des actions tyranniques, Gabriel Naudé (1639) commentait un passage où Thomas enseigne l'hypocrisie et la dissimulation: «Voilà des préceptes bien étranges en la bouche d'un saint, qui ne diffèrent en rien de ceux de Machiavel et de Cardan, mais qui se peuvent toutefois sauver par ces deux raisons». La première raison manifeste la volonté d'enseigner aux sujets la façon de se défendre contre le danger de la tyrannie, la seconde celle de conseiller le tyran de telle sorte qu'il puisse rendre plus douce sa domination. Si, donc, on reconnaît le machiavélisme du docteur angélique et quelques bonnes raisons de l'en disculper, il faut bien alors renoncer à faire procès à Machiavel pour cause de machiavélisme. En provoquant l'altercation entre Thomas et Machiavel, Naudé sauvait le Florentin des accusations portées officiellement par ses détracteurs. Contre l'orthodoxie antimachiavélienne, dont Gentillet demeure une des figures clés, Bayle donnait un poids très important, sans comparaison possible dans un livre destiné à une si large divulgation tel que l'est un *Dictionnaire*, à une position alternative. La lecture de Machiavel selon un schéma aristotélicien, à partir du moment où Nifo publia sa réécriture du *Principe* (1523), où Blado et Giunta donnèrent à l'impression leur édition *princeps* (1532) et où Cardan écrivit son *De sapientia* (1544), renferme en elle-même cette amphibologie: neutraliser la pensée de Machiavel ou bien la libérer de telle sorte qu'elle puisse se défendre contre ses calomniateurs. Bayle exige de son lecteur qu'il tire seul les conclusions conformes aux éléments recueillis pour soutenir une conclusion qu'il ne délivre pas explicitement. Si, donc, tout le contenu de ce qui entre habituellement sous le terme de machiavélisme peut être identifié avant Machiavel, dans les livres d'histoire, dans ceux d'Aristote et Thomas ou ceux de Bartole, et même dans la *Bible* lue sensément ou dans le *Corpus juris*, il faut certes défendre Machiavel des accusations aussi injustes que faibles, mais aussi comprendre que ce pourquoi Machiavel est officiellement suspecté, accusé, condamné et damné, est un leurre. Bayle démontre comment les accusations portées contre Machiavel sont une simulation du vrai conflit qui n'est pas là et n'a jamais été où la propagande l'indique au vulgaire. Ce n'est jamais le machiavélisme qui est, a été et sera essentiellement reproché à l'auteur du *Principe*. La réduction de sa pensée à une théorie des

JÉRÉMIE BARTHAS

techniques empiriques de domination doit ainsi apparaître comme relevant d'un procès de scotomisation. Proposer de confronter Bartole et Machiavel reste donc en soi pertinent puisque cela ouvre sur une ligne de fracture entre des positions antagonistes, anciennes mais encore vives, telles que celles que représentent idéalement les figures de Gentillet et de Bayle. C'est proprement une compréhension de la dynamique d'un tel antagonisme qui peut émerger d'une telle confrontation, à condition, bien sûr, de retourner aux textes mêmes.

Après le rappel sommaire des effets du rapprochement de Machiavel avec certaines traditions aristotéliennes (mais il suffit, pour s'orienter, de renvoyer aux travaux classiques de Giuliano Procacci sur la postérité de Machiavel), que cela soit avec Thomas ou avec Bartole, on voudrait inviter à réfléchir autrement la possibilité de confronter Bartole et Machiavel. Non plus se demander si l'un anticipe l'autre qui le corrompt, ni si le second mobilise un projet d'une autre nature que le premier, mais se demander en quel sens et comment l'examen du *De tyranno* de Bartole pourrait permettre de mieux saisir la singularité de certains aspects de la pensée de Machiavel. Autrement dit: dans quelle mesure le problème de Bartole, dans le contexte qui lui est propre, peut contribuer à jeter un éclairage nouveau sur un problème qui se pose à Machiavel, et à qui fait l'épreuve de l'interprétation de sa pensée, hors des préjugés concernant son système théorique général? Quelles armes Bartole nous offre-t-il pour réfléchir sur Machiavel? Si la pensée de Bartole peut nous apprendre quelque chose selon cette direction, il s'impose de considérer dans le détail ce que Bartole a écrit, avec toutes les difficultés que les simplifications outrancières d'un Gentillet ne laisseraient pas même suspecter. Sur cet enseignement de Bartole, Osvaldo Cavallar se concentre dans un travail de longue haleine présentant ici une partie des résultats qui conduiront, il me semble, à un renouvellement profond de la façon de considérer la pensée du juriste de Pérouse en sa globalité et de comprendre plus précisément l'unité et la nature du projet qu'il développa dans les dernières années de sa vie. Pour ma part, j'ai plus modestement tenté d'identifier et de clarifier, en guise de bilan et d'ouverture, certains points de repères fondamentaux sur la façon dont Bartole procède du *De regimine civitatis* au *De tyranno*, du problème des formes de gouvernement à celui des modalités de la preuve.

Dès ces observations préliminaires, il doit paraître évident qu'il ne saurait s'agir de traiter de la tyrannie comme d'une simple thématique à partir de laquelle on pourrait établir affinités et différences entre Machiavel et Bartole. Il s'agit surtout de comprendre en quoi la tyrannie représente un problème spécifique dans l'œuvre de Bartole et d'en saisir le caractère vivant.

Nous n'avons pas cherché à soutenir l'hypothèse selon laquelle Machiavel – qui allège peu d'auteurs – a eu une connaissance effective et directe de l'œuvre de Bartole. Elle a semblé possible et probable. Comme éléments externes, on peut rappeler que Cesare Mauro, rendant compte à Machiavel des recherches d'ouvrages qu'il faisait pour son compte en 1508, mentionnait par incidence le nom de Bartole avec l'évidence qu'il fut connu de son commanditaire. En outre, il paraît suffisamment certain que l'œuvre de Bartole était assez connue parmi les juristes et certains membres de la classe dirigeante de son époque. Notons aussi que Tommaso Diplovataccio, conseiller de César Borgia quand Machiavel en fréquente la cour, devait devenir le plus important curateur de l'œuvre de l'illustre juriste. Était-il le ministre de César Borgia dont Machiavel tirait certaines de ses informations? Sans chercher à répondre à cette question, indiquons le chemin ici envisagé: si le problème d'établir la preuve de la tyrannie est bien central pour affronter la question essentiellement juridique envisagée par Bartole, celui de pouvoir accuser de crime de tyrannie devient un des leviers du maintien de la liberté d'une république et de la possibilité de la réformer. De cette possibilité dépend aussi bien la liberté d'action de qui gouverne en temps de crise et est conduit à prendre des mesures pouvant entraîner des réactions de vive hostilité, que des garanties pour la république que certaines mesures n'ouvrent pas la voie de la servitude sous les tyrans. Si je ne m'abuse, ces deux aspects de la question apparaissaient clairement à Machiavel parce que, justement, elle s'était posée de façon dramatique durant la dernière décennie de la République florentine du Grand Conseil. Dans son essai, John Najemy en rappelle les modalités et les éléments constitutifs en reprenant le dossier de 'l'affaire don Michele' et des accusations, portées par une partie de l'aristocratie florentine, selon lesquelles Soderini entendait mettre en place une tyrannie dont la milice de Machiavel et l'ancien homme fort de César Borgia auraient été les instruments. L'orientation choisie par John Najemy permet de faire ressortir avec une grande acuité le contenu et les spécificités du concept machiavélien de 'tyrannie' en le présentant comme une réponse à de telles accusations. En même temps, cette orientation conduit à laisser en marge un aspect que je souhaite ici indiquer sommairement.

La suspicion de crime de tyrannie, maniée sur le terrain de la morale, peut très bien indiquer une réalité politique comme n'être rien d'autre que calomnie et moyen de pression, non privé d'efficacité politique, pour réduire les marges de manœuvre de qui gouverne. En ce sens, Savonarole usait du nom de tyran aussi bien pour dénoncer le pouvoir déchu de ses anciens patrons

JÉRÉMIE BARTHAS

médicéens que pour terroriser ses ennemis politiques en les rendant suspect du crime de lèse-majesté. L'influence de cet usage n'avait certes pas disparu avec la mise à mort du frère. Habilement utilisée contre Soderini et sa «marrionnette» qui promouvait l'institution du peuple en armes, la suspicion qu'ils aient aspiré à «occuper la tyrannie» pesait sur la conscience du gonfalonier et affaiblissait son action réformatrice en faveur des institutions républicaines. Ainsi Machiavel, dans le septième chapitre du premier livre des *Discorsi sopra la prima Deca di Tito Livio*, écrit:

Potrebbe ancora allegare, in sostentamento della soprascritta conclusione, l'accidente seguito pur in Firenze sopra Piero Soderini, il quale al tutto seguì per non essere in quella repubblica alcuno modo di accuse contro alla ambizione de' potenti cittadini. Perché lo accusare uno potente a otto giudici in una repubblica non basta: bisogna che i giudici siano assai, perché i pochi sempre fanno a modo de' pochi. Tanto che, se tali modi vi fussono stati, o i cittadini lo arebbero accusato, vivendo lui male; e per tale mezzo, senza far venire l'esercito spagnuolo, arebbono sfogato l'animo loro; o, non vivendo male, non arebbono avuto ardire operargli contro, per paura di non essere accusati essi: e così sarebbe da ogni parte cessato quello appetito che fu cagione di scandolo.

Pour n'avoir pas rendu compte de ses actions devant une large assemblée, pour n'avoir pu dénoncer publiquement l'ambition de ses accusateurs, pour avoir adopté à leur égard une position de modération et n'avoir pas pris contre eux les mesures extraordinaires nécessaires, Soderini avait perdu aussi bien son état que la gloire éternelle d'avoir réordonné la République du Grand Conseil, la laissant plutôt se décomposer. Telle fut la situation historique, mais la question porte sur la définition des compétences juridictionnelles et des procédures, et c'est par là que, selon moi, on retrouve la problématique proprement bartolienne.

Toute la première partie du premier livre des *Discorsi* pourrait être soumise à une analyse précise à la lumière des résultats qui émergent des essais ici réunis. Au-delà, ou à côté, de la thématique récurrente du réalisme politique, sœur de celle de la Raison d'Etat, c'est la problématique de l'efficacité morale et politique de la suspicion de tyrannie et de la nécessité de pouvoir en formuler l'accusation comme de pouvoir s'en défendre dans un cadre juridique défini à l'intérieur des institutions républicaines, et en vue de leur développement, qui nous a donc conduit à reprendre, à nouveaux frais, le dossier ouvert par Gentillet de la confrontation de Machiavel avec Bartole.